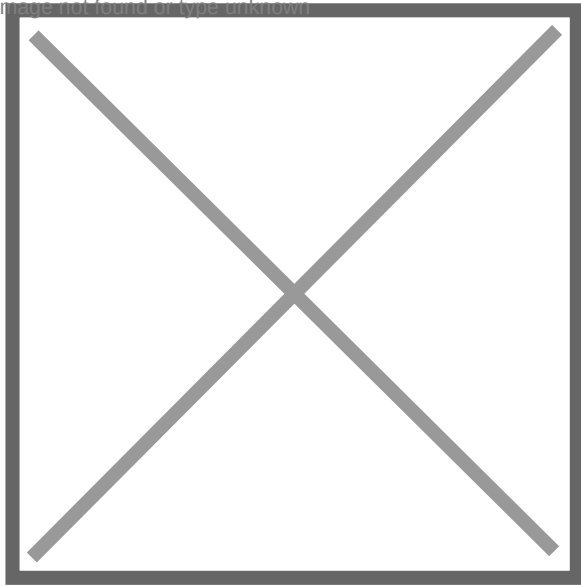


Image not found or type unknown



MODULATION sur arrêt maladie

Par **nini76117**, le **26/04/2013** à **20:29**

Bonjour, rnJe suis en modulation et j'aurai aimé avoir un renseignement lors d'un arrêt maladie
Exemple pour une semaine à 39 h : rnLe lundi j'ai travaillé 14h-19rnLe mardi 9h30 - 13h30 avec une pause d'une heure
Le mercredi arrêt jusqu'au samedi
Le siège me dit que le mercredi ne compte pas dans ma modulation car c'est considéré comme mon jour de repos alors que ce jour a été déduit sur salaire et la CPAM en a tenu compte également
Je pense que cette journée compte quand même pour 7h80 (39H DIVISé PAR 5jours) rnQui a raison ?
Cordialement